

# Communes exposées au risque mouvement de terrain en 2022

Carte\_risque\_mouvement\_terrain\_communes\_HDF\_2022

Poids (6,86 Mo), Format (PDF)

[Télécharger](#)

- [Résumé](#) Résumé
- [Références](#)
- [Sur le même sujet](#)

## Résumé

Les **mouvements de terrain** recouvrent l'ensemble des aléas suivants : affaissement et effondrement liés aux cavités souterraines (hors mines), éboulement, chute de pierres et de blocs, glissement de terrain, avancée dunaire, recul du trait de côte et de falaises, tassement différentiel. Ce dernier correspond au mouvement de terrain plus communément connu sous le vocable « **retrait-gonflement d'argiles** ».

Dès lors qu'au moins l'un de ces types d'aléa est identifié dans une commune, celle-ci est déclarée à risque majeur « mouvement de terrain ».

A noter que la méthodologie s'appuie sur les déclarations de chaque commune sinistrée transmises aux services de l'Etat et faisant l'objet de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette carte, conçue par la DREAL Hauts-de-France à la demande de l'Observatoire climat du Cerdd à partir de données nationales issues du MTECT, illustre les communes des Hauts-de-France exposées au risque mouvement de terrain en 2022. Pour information le découpage des communes est celui au 01/01/2023.

**En Hauts-de-France 21% des communes sont exposées au risque mouvement de terrain.**

Au vu de la carte il est très probable que l'exposition au risque mouvement de terrain soit sous-évaluée, notamment dans la partie de l'ex-Picardie.

>>>>> Cartes et chiffres départementaux disponibles ci-dessous dans la bloc "sur le même sujet" <<<<<<

- [Résumé](#)
- [Références](#) Références
- [Sur le même sujet](#)

## Références

## Identification

- Titre :  
Communes exposées au risque mouvement de terrain en 2022
- Type de document :  
Carte
- Auteur :  
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
- Editeur :  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Date de publication :  
2024
- Dernière modification le :  
23/04/2024
- Taille du document :  
1 p.
- Langue :  
Français

## Classement

- Thèmes abordés :
- Mots-clés :  
Risque, mouvements de terrain
- Niveau :  
Découverte

## Accès

- Modalités d'accès :  
Libre

- Contraintes d'utilisation :

Citer la source : Données sources : MTECT/DGPR, Gaspar (extraction décembre 2022) ; INSEE, RP (2019) – Fonds de plan : © ADMIN-EXPRESS® (découpage communal janvier 2023) – Traitements SDES (2022) – Conception DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD à la demande de l'Observatoire climat du Cerdd

- Règles d'usage :

Licence Creative Commons cc-by-sa V4.0

- [Résumé](#)
- [Références](#)
- [Sur le même sujet](#) Sur le même sujet

## Sur le même sujet

### [Carte Exposition des populations aux risques météo-sensibles - Etat 2022](#)

Cette carte illustre dans quelle mesure la population de la région Hauts-de-France est exposée aux risques naturels susceptibles d'augmenter avec les changements climatiques. On parle alors de risques climatiques. Les principaux risques naturels sont : les inondations, les submersions marines et les mouvements de terrain dus aux retraits-gonflements des argiles présentes dans les sols. Ces risques sont susceptibles de s'accroître avec le changement climatique, dans la mesure où certains événements et extrêmes météorologiques pourraient devenir plus fréquents, plus répandus et/ou plus intenses. Aussi, il est nécessaire de mettre en place des actions d'adaptation dans les territoires exposés pour limiter leur vulnérabilité aux risques climatiques. L'exposition des populations se révèle plus forte lorsque la densité de population de la commune et le nombre d'aléas climatiques identifiés et déclarés par les services de l'État sont élevés. Dans les Hauts-de-France, 63% des communes sont exposées à des risques climatiques, dont 13% avec un indice d'exposition moyen ou fort. Données sources : MTECT/DGPR, Gaspar (extraction décembre 2022) ; INSEE, RP (2019) Traitements : SDES (2022) Fonds de plan : © ADMIN-EXPRESS® (découpage communal janvier 2023) Conception : DREAL Hauts-de-France à la demande de l'Observatoire climat du Cerdd Date de réalisation : 26 avril 2023 (dernière mise en forme 24/04/2024) >>>>>>> Cartes et chiffres départementaux disponibles ci-dessous dans la bloc "sur le même sujet" <<<<<<<

### Niveau Découverte

#### [Carte Communes exposées au risque inondation en 2022](#)

Les inondations telles que les débordements de cours d'eau, les submersions marines, les coulées de boue, le ruissellement et les remontées de nappe, représentent le 1er risque naturel en Hauts-de-France. Leurs causes principales sont liées à l'aménagement du territoire (artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales...) et aux caractéristiques physiques des milieux. En impactant le régime des précipitations, le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité de ce risque. Dès lors qu'au moins un des aléas cités précédemment est identifié pour une commune, celle-ci est déclarée à risque majeur « inondation ». A noter que la méthodologie s'appuie sur les déclarations de chaque commune sinistrée transmises aux services de l'Etat et faisant l'objet de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette carte, conçue par la DREAL Hauts-de-France à la demande de l'Observatoire climat du Cerdd à partir de données nationales issues du MTECT, illustre les communes des Hauts-de-France exposées au risque inondation en 2022. Pour

information le découpage des communes est celui au 01/01/2023. En Hauts-de-France 57% des communes sont exposées au risque inondation.>>>>> Cartes et chiffres départementaux disponibles ci-dessous dans la bloc "sur le même sujet" <<<<<<

Niveau Découverte

[Carte Exposition du territoire au retrait-gonflement des argiles \(RGA\) - Etat en 2019](#)

Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles sont des mouvements de terrain naturels lents à l'origine d'une déformation progressive du sol ou du sous-sol riches en argiles dites gonflantes. Ces argiles se rétractent lors des périodes de sécheresse et gonflent par réhydratation après de très fortes pluies. Ce phénomène d'alternance de retrait et de gonflement du sol peut provoquer des désordres dans les bâtiments, principalement dans les maisons individuelles aux structures légères particulièrement vulnérables en raison de fondations généralement superficielles. Cette carte illustre l'exposition des Hauts-de-France au retrait-gonflement des argiles (RGA) en 2019, selon trois classes : forte, moyenne et faible. En Hauts-de-France 90% de la surface est en zone argileuse. Ce qui équivaut à 40% en zone d'exposition moyenne ou forte au RGA et 50% en zone faible.>>>>> Cartes et chiffres départementaux disponibles ci-dessous dans la bloc "sur le même sujet" <<<<<<

Niveau Découverte

[Carte Surfaces communales exposées au risque de retrait-gonflement des argiles \(RGA\) fort ou moyen - État en 2019](#)

Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles sont des mouvements de terrain naturels lents à l'origine d'une déformation progressive du sol ou du sous-sol riches en argiles dites gonflantes. Ces argiles se rétractent lors des périodes de sécheresse et gonflent par réhydratation après de très fortes pluies. Ce phénomène d'alternance de retrait et de gonflement du sol peut provoquer des désordres dans les bâtiments, principalement dans les maisons individuelles aux structures légères particulièrement vulnérables en raison de fondations généralement superficielles. Cette carte illustre la part de la surface communale des Hauts-de-France exposée au retrait-gonflement des argiles (RGA) fort ou moyen en 2019. La part de la surface communale est répartie en différentes classes : - 75 à 100% de la surface communale exposée au RGA fort ou moyen - 50 à 75% de la surface communale exposée au RGA fort ou moyen - 25 à 50% de la surface communale exposée au RGA fort ou moyen - 1 à 25% de la surface communale exposée au RGA fort ou moyen - pas de surface exposée. En Hauts-de-France 40% de la surface régionale est en zone d'exposition moyenne ou forte. C'est l'équivalent de 956 492 maisons qui sont en zone d'exposition moyenne ou forte (soit près de 46,3 % des maisons).>>>>> Cartes et chiffres départementaux disponibles ci-dessous dans la bloc "sur le même sujet" <<<<<<

Niveau Découverte

En complément, des cartes départementales sont également disponibles :

- **[Aisne](#)** : 1 % des communes sont exposées à des risques mouvements de terrain.
- **[Nord](#)** : 56 % des communes sont exposées à des risques mouvements de terrain.
- **[Oise](#)** : 1 % des communes sont exposées à des risques mouvements de terrain.
- **[Pas-de-Calais](#)** : 47 % des communes sont exposées à des risques mouvements de terrain.
- **[Somme](#)** : 2 % des communes sont exposées à des risques mouvements de terrain.

Retrouvez les indicateurs liés aux [risques météo-sensibles](#) dans notre rubrique "[Les indicateurs](#)" et plus précisément à des échelles infra-régionales dans notre rubrique "[Mon territoire](#)".

A noter : indicateurs sur les inondations et mouvements de terrain bientôt disponibles.

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)